4 **Les politiques sociales de l'État**

SYNTHÈSE ENRICHIE

Dans une société organisée autour du principe de solidarité, les politiques sociales correspondent à un ensemble d’actions mises en œuvre par les pouvoirs publics pour parvenir à transformer les conditions de vie des individus et éviter les explosions sociales, la désagrégation des liens sociaux. Elles font référence au concept d'« [État providence](https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89tat_providence) ».

Les politiques sociales visent plusieurs objectifs (1). En France, on associe l'idée de politique sociale à une [politique publique](https://fr.wikipedia.org/wiki/Politique_publique) liée à la [protection sociale](https://fr.wikipedia.org/wiki/Protection_sociale) et à la fiscalité (2). L’efficacité des politiques sociales est cependant souvent remise en cause (3).

I. Les objectifs des politiques sociales

Les politiques sociales visent essentiellement à réduire la pauvreté et les inégalités et à protéger les individus face aux risques sociaux.

A. La réduction de la pauvreté et des inégalités socio-économiques

Les politiques sociales visent à lutter contre la pauvreté et à corriger les inégalités.

Malgré un recul de la pauvreté certaines années (2004, 2008, 2012, 2013 et 2016), on note une tendance à l’augmentation du taux de pauvreté sur les 15 dernières années.

Des inégalités économiques et sociales perdurent :

- au niveau économique : inégalités de revenus, d’accès à l’emploi, etc. ;

- au niveau social : inégalités d’accès au logement, à la culture, à l’éducation, etc.

Les dispositifs redistributifs de politique sociale permettent de faire face à ces inégalités et donc de réduire la pauvreté.

On distingue deux formes de redistribution :

- la **redistribution verticale** qui vise à limiter les inégalités de revenus et à promouvoir la justice sociale, grâce à des transferts monétaires ou en nature vers les ménages méritants financés par des prélèvements obligatoires (impôts, taxes, cotisations sociales) ;

- La **redistribution horizontale** qui vise à couvrir les risques sociaux, quel que soit le niveau de revenu grâce à la protection sociale financée par les cotisations salariales.

B. La protection des individus contre les risques sociaux

Un risque social désigne certains événements de la vie qui peuvent déséquilibrer le budget d’un ménage (soit par des dépenses importantes, soit par une diminution sensible de ses revenus habituels) et qui nécessite donc une prise en charge collective.

On distingue différentes catégories de risques sociaux :

Diverses situations de la vie nécessitent donc une prise en charge collective des risques subis afin de permettre aux individus de conserver des moyens de subsistance et de ne pas tomber dans la pauvreté.

II. La mise en œuvre de la politique sociale

Les politiques sociales se traduisent par la protection sociale et par la fiscalité.

A. La protection sociale

La protection sociale désigne tous les mécanismes de prévoyance collective, permettant aux individus de faire face aux conséquences financières des risques sociaux.

La protection sociale repose sur plusieurs types de mécanismes :

- des **prestations sociales** : versées directement aux ménages, elles peuvent être en espèces (pensions de retraite) ou en nature (remboursements de soins de santé) ;

- l’**offre de services sociaux** : ce sont des prestations de services sociaux qui désignent l’accès à des services, fournis à prix réduit ou gratuitement (crèches, hôpitaux).

Les prestations sociales peuvent répondre à trois logiques :

- une **logique d’assurance sociale**, dont l’objectif est de prémunir contre un risque de perte de revenus (chômage, maladie, vieillesse, accident du travail). Les prestations sociales sont financées par des cotisations assises sur les salaires (comme dans une assurance privée), et sont donc réservées à ceux qui cotisent ;

- une **logique d’assistance**, qui a pour objectif d’instaurer une solidarité entre les individus pour lutter contre les formes de pauvreté. La prestation assure alors un revenu minimum, qui ne couvre pas forcément un risque spécifique. Il est versé sous condition de ressources, mais non de cotisations préalables (revenu de solidarité active – RSA, allocation adulte handicapé – AAH) ;

- une **logique de protection universelle**, qui a pour but de couvrir certaines catégories de dépenses pour tous les individus. Les prestations sont donc accordées sans conditions de cotisations ni de ressources, mais sont les mêmes pour tous (prestations familiales).

B. La fiscalité

Le financement de la protection sociale s’effectue par différents moyens : cotisations, CSG (contribution sociale généralisée), taxes et Impôts, autres produits, transferts, produits financiers.

On note que la protection sociale est majoritairement financée par les cotisations sociales et la CSG.

Plus globalement, on distingue deux modes de financement :

- les **cotisations sociales** :

cotisations salariales et patronales (cotisations de Sécurité sociale, cotisations de retraite complémentaire, contributions d’assurance chômage) ;

cotisations patronales (cotisations d’allocations familiales, CSA, cotisations d’accidents du travail, versement transport, forfait social, FNAL, cotisation AGF).

- les **prélèvements fiscaux** : CSG et CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale).

Les cotisations sociales, salariales et patronales constituent le principal mode de financement de la protection sociale. La politique sociale est aussi financée par l’impôt ou les taxes.

Une partie de la redistribution verticale des ressources peut s’effectuer par la mise en œuvre de prélèvements obligatoires progressifs.

On distingue ainsi deux types d’impôts :

- les **impôts proportionnels** dont le taux reste le même, quelle que soit la valeur de base d’imposition ;

- les **impôts progressifs** dont le taux augmente au fur et à mesure que la valeur de base d’imposition augmente.

La progressivité contribue ainsi à une redistribution verticale des ressources. Les impôts progressifs ont un effet réducteur d’inégalités plus important que les impôts proportionnels.

III. L’efficacité des politiques sociales

Financées par différents moyens, les politiques sociales voient leur efficacité remise en cause.

A. Une relative efficacité des politiques sociales

Les politiques sociales ont généré des résultats positifs au niveau social et économique.

**Des résultats positifs au niveau social :**

- inégalités contenues ;

- pouvoir d'achat des retraités mieux préservé par rapport aux actifs ;

- pauvreté plus faible ;

- employabilité garantie ;

- soins médicaux de qualité, etc.

**Des résultats positifs au niveau économique**

Logique keynésienne : les politiques sociales contribuent à la croissance car elles participent au soutien de la demande des agents *via* les transferts sociaux, à l’investissement des entreprises, etc., moteurs de croissance.

B. Les problèmes de financement

Le financement des politiques sociales pose des problèmes conjoncturels et structurels illustrés par les comptes de la Sécurité Sociale (« trou de la Sécu »). On note globalement une réduction du déficit de la Sécurité sociale mais la récente crise du Covid 19 a précipité les comptes dans le rouge (41 milliards d’euros de déficit en avril 2020).

Structurellement, les postes qui pèsent le plus sur le financement de la Sécurité Sociale sont la maladie et la vieillesse. Globalement le vieillissement de la population impacte ces deux postes : la population âgée a plus de problèmes de santé, le nombre de retraités a augmenté, les générations en âge de travailler ne sont plus assez nombreuses et le chômage est important, ce qui pénalise les recettes. L’augmentation de la durée de vie, les progrès médicaux, l’augmentation de l’accès aux soins aggravent les coûts.

Le financement des politiques sociales exerce donc plus largement une pression sur l’endettement de l’État.

Le financement des politiques sociales pèse également sur le coût du travail du fait des niveaux de prélèvements obligatoires trop élevés et donc pénalise la compétitivité mondiale des entreprises.

C. Les problèmes d’efficacité quant aux objectifs de réduction de la pauvreté et des inégalités

**Remise en cause théorique** : le courant libéral met en cause l’efficacité des politiques sociales qui inciteraient les agents à l’inactivité (« trappe à inactivité »).

**Remise en cause empirique** :

- persistance du chômage ;

- persistance des inégalités (hommes-femmes, de salaire minimum, d’accès à l’éducation, d’accès aux soins…) ;

- accroissement de la pauvreté, etc.